



T +33(0)388412560

www.coe.int

pressunit@coe.int

Ref. DC 113(2011)

Council of Europe points to the Data Protection Convention as global standard

Strasbourg, 27.10.2011 – At the 33rd international conference of data protection and privacy commissioners, Mexico City, 2-3 November 2011, the Council of Europe will be pushing for global recognition of its Convention for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data ([ETS n° 108](#)) as the only practicable and ready-made option for global privacy standards.

"Everyone has a right to privacy. Everyone has the right to control the collection, use and disclosure of information about him or her. This right is the foundation of other freedoms and liberties that define open societies, in particular freedom of expression," said Maud de Boer-Buquicchio, Deputy Secretary General of the Council of Europe.

The pace of change is so rapid that appropriate legal responses in the area of data protection pose a huge challenge, where the development of modern communication technologies and the Internet make global action imperative. The Council of Europe sees the open approach that it pursues as key to addressing the problem at the global level.

"The cyberspace opens limitless opportunities, but it should never be at the expense of human dignity, or at the expense of human rights. We believe that these values are not just European values, they are universal and should be safeguarded globally: the Data Protection Convention is an important instrument to do so" explained the Deputy Secretary General.

[More information](#) – [Programme](#) – [Video clip](#) – [More information on data protection](#)

Le Conseil de l'Europe attire l'attention sur la Convention pour la protection des données comme norme internationale

Strasbourg, 27.10.2011 – A l'occasion de la 33^e Conférence internationale des Commissaires à la vie privée et à la protection des données, qui se tiendra les 2 et 3 novembre 2011 à Mexico, le Conseil de l'Europe fera campagne en faveur de la reconnaissance, à l'échelle mondiale, de sa Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ([STE No.108](#)) comme seule option réaliste et prête à l'emploi pour l'établissement de normes internationales en matière de respect de la vie privée.

« La vie privée est un droit qui s'applique à tous, qu'il s'agisse de contrôler la collecte, l'utilisation ou la communication d'informations nous concernant. Ce droit est le fondement d'autres libertés qui définissent les sociétés ouvertes, en particulier la liberté d'expression », a affirmé Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe.

Les changements surviennent à un rythme tel que la prise de mesures juridiques appropriées relativement à la protection des données pose un défi considérable, dans un monde où le développement des technologies modernes de communication et d'internet impose une action globale. Pour le Conseil de l'Europe, l'approche ouverte qui est la sienne est incontournable pour traiter ce problème au niveau planétaire.

« Le cyberspace ouvre des possibilités infinies, mais cela ne devrait pas se faire au détriment de la dignité humaine, ni au détriment des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que ces valeurs ne sont pas seulement propres à l'Europe : elles sont universelles et doivent être préservées dans le monde entier. C'est en cela que réside l'importance de la Convention pour la protection des données », a expliqué la Secrétaire Générale adjointe.

[Plus d'information](#) – [Programme](#) – [Clip vidéo](#) – [Plus d'information sur la protection des données](#)

